



terre d'abeilles



OGM, un processus invasif et irréversible pour les générations à venir...

« N'est-il pas admirable que ses édifices pleins de certitude, ses usages, ses lois, son organisation économique et politique, ses vertus et ses cruautés mêmes, nous montrent immédiatement la pensée ou le dieu que les abeilles servent, et qui n'est pas le dieu le moins légitime ni le moins raisonnable qu'on puisse concevoir, bien que le seul peut-être que nous n'ayons pas encore sérieusement adoré, je veux dire l'avenir ? »

Maurice MAETERLINCK

SOMMAIRE

- LES ACTIONS DE TERRE D'ABEILLES page 2
- OGM ET ABEILLES page 3
- ACTUALITÉ page 3
- À LA DÉCOUVERTE DES MIELS page 4
- RECETTE AU MIEL page 4
- DOSSIER SPÉCIAL OGM (voir encart)

Marées noires, sang contaminé, hormones de croissance, farines animales, amiante, insecticides, grippe aviaire... Psychoses subites s'évanouissant au rythme de chaque nouveau désastre, les problèmes sanitaires et environnementaux se succèdent, font la une des médias et alimentent au quotidien les conversations sur tous les tons, tour à tour dramatique, rassurant, passionnel...

Depuis plusieurs mois, venue de Chine, l'influenza aviaire mobilise les esprits et fait grand tapage médiatique. Avec les migrations, toute plume est devenue suspecte, susceptible peut-être de contaminer tout être vivant, selon le scénario catastrophe, pour peu que le virus soit capable du pire, c'est-à-dire de muter.

La liberté de picorer est désormais devenue un délit pour nos malheureuses volailles, depuis que le gouvernement a décrété récemment, au nom du principe de précaution, l'obligation de leur confinement.

Dans le même temps, le 23 mars dernier, dans la plus grande discrétion, le Sénat approuvait en première lecture (par 166 voix contre 126) un projet de loi qui sera bientôt présenté à l'Assemblée Nationale, qui ne fait référence ni au principe de précaution, ni à aucun confinement. Or, c'est un projet de Loi relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM) dont il s'agit, dont les risques majeurs sont, également, la contamination ! Mais les questions posées par les OGM, les dangers qu'ils peuvent représenter dans le domaine biologique aussi bien que celui de la santé sont totalement ignorés par ce projet de loi.

L'exploitation, au motif d'une rentabilité immédiate, de plantes génétiquement modifiées (PGM) par certaines multinationales de l'agroalimentaire, malgré une technologie insuffisamment maîtrisée et les risques irréremédiables qu'elle présente, est représentative de la domination exercée par quelques intérêts privés sur l'intérêt général.

Il serait temps de tirer les leçons des catastrophes passées pour en éviter de nouvelles. Gérer le risque, c'est au minimum évaluer avant d'autoriser, et, dans le doute, appliquer sans restriction aucune le principe de précaution, constitutionnel depuis 2005.

En matière d'OGM plus que jamais, cette règle doit s'appliquer. C'est ce que revendiquent haut et fort les Françaises et les Français. Les pouvoirs publics ne peuvent pas l'ignorer. Agir autrement serait irresponsable et une quelconque opposition à la science ou au progrès ne saurait le justifier.

Terre d'Abeilles s'adresse aux députés qui devront se prononcer bientôt sur ce projet de loi relatif à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement : les parlementaires doivent assumer les responsabilités qui leur incombent, en mesurant les conséquences de leur vote, irréversibles, non pas à court terme, mais pour des générations à venir.

La présidente,
Béatrice ROBROLLE



Les actions de TERRE d' ABEILLES pour la protection des abeilles et le soutien de l'apiculture.

Selon l'objectif prioritaire annoncé lors de l'Assemblée Générale du 25 Février 2005 : protéger les abeilles des pesticides, Terre d'Abeilles a mené, tout au long de l'année 2005 et jusqu'à ce jour, une campagne d'information et de sensibilisation très active, relative au déclin des insectes pollinisateurs et notamment à la disparition de milliards d'abeilles induite par l'utilisation de pesticides illégaux ou mal évalués. Cette campagne, menée auprès du grand public et auprès des instances politiques nationales et européennes vise avant tout :

- à obtenir, en particulier, le retrait définitif pour toutes les cultures du GAUCHO® et du REGENT-TS® et des matières actives qu'ils contiennent (imidaclopride et fipronil),
- à ce que ne soit accordée aucune autorisation de nouveaux pesticides sans qu'ait été faite au préalable la démonstration de leur innocuité sur les abeilles ou autres insectes pollinisateurs,
- à modifier la législation européenne dans le sens d'une protection accrue de ces insectes pollinisateurs, indispensables à l'équilibre des écosystèmes.



GRAND PUBLIC UN NOUVEAU SITE INTERNET : SAUVONSLESABEILLES.COM.

À l'attention du grand public, Terre d'Abeilles a lancé, en août 2005, sa pétition européenne intitulée : « Pour l'avenir de l'homme, sauvons les abeilles », que des milliers de personnes ont déjà signée à ce jour (à télécharger sur le site www.sauvonslesabeilles.com).

L'association s'est octroyée, en août 2005 également, une dimension internationale, avec la mise en ligne de son nouveau site Internet, largement consulté : www.sauvonslesabeilles.com.

Terre d'Abeilles a tissé un réseau de relations avec de nombreuses organisations de défense de l'environnement et des consommateurs : Fondation Nicolas Hulot, WWF, France Nature Environnement, Greenpeace, Société de Protection de la Nature, ARTAC, Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures/ ACAP, Vigilance OGM 36...

La présidente a participé à deux émissions de FRANCE BLEU Touraine et FRANCE BLEU Berry sur le thème des pesticides et des abeilles, sur le projet de loi d'orientation agricole adopté en décembre 2005, ainsi qu'à une conférence de presse dénonçant le projet de Loi sur les OGM présenté au Sénat le 23 mars dernier.

AU PLAN NATIONAL TERRE D'ABEILLES DÉSDORMAIS RECONNUE PAR LES INSTANCES DES MINISTÈRES ET DE LEURS SERVICES

Terre d'Abeilles a transmis, avec l'aide de Mme BESSE et M. RETAILLEAU, Députée et Sénateur de Vendée, plus de 900 dossiers à tous les parlementaires français, relatifs aux aspects juridiques, techniques et environnementaux des insecticides GAUCHO® et REGENT-TS®.

Députés et sénateurs ont été nombreux, de toutes sensibilités, à apporter leur soutien à Terre d'Abeilles : plus de 52 questions écrites ont été adressées au Ministre de l'Agriculture afin de connaître ses intentions - le Ministre de l'Agriculture ayant toute autorité de ré-interdire les deux insecticides, quel que soit l'avis à venir de la Commission européenne. (Liste des parlementaires consultable sur le site : www.sauvonslesabeilles.com)

Des courriers ont également été envoyés au Ministre de la Justice, au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'au Procureur et au Président du Tribunal de Grande Instance de Paris afin de réactiver l'instruction des affaires GAUCHO® et REGENT-TS®, interrompues à la suite du départ des juges qui en avaient la charge.

Ces instructions doivent déterminer les responsabilités du désastre subi par les apiculteurs, faire appliquer les peines, et indemniser les apiculteurs victimes.

Ces correspondances ont permis de rencontrer les représentants des ministères de l'Intérieur et de la Justice : M. LOUVOT, Conseiller à l'Aménagement du Territoire auprès de Nicolas SARKOZY, puis M. CAMBEROU, Conseiller pour les Victimes au Cabinet du Garde des Sceaux. Des mesures de surveillance ont été confiées par M. CAMBEROU à la Direction des Affaires Criminelles et des Grâce.

La présidente de Terre d'Abeilles, avec l'appui de M. FORISSIER, ex-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, a été reçue à deux reprises par les responsables du Ministère de l'Agriculture (Mme ROGY, Conseiller technique auprès du Ministre de l'Agriculture et M. CHAMOIX) pour rappeler les promesses de soutien faites à la filière apicole en juin 2004 par M. Hervé GAYMARD (ex-Ministre de l'Agriculture) et présenter des propositions de mesures concrètes en ce sens, pour rappeler enfin que M. Hervé GAYMARD s'était également engagé à compenser les pertes économiques subies par les apiculteurs. Des accords de principe ont été trouvés, dont la teneur a été aussitôt transmise à l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Terre d'Abeilles a dû interpellier également les services du ministère de l'Agriculture (Mme MALEZIEU) à propos d'une éventuelle autorisation du produit PONCHO/maïs® pour les cultures de maïs, très préoccupante puisque sa matière active rappelle celle du GAUCHO®.

Le Ministre de l'Agriculture a indiqué que son utilisation ne serait pas autorisée avant un complément d'étude, confié à l'Autorité française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).

Terre d'Abeilles est intervenue auprès des membres de l'Assemblée Nationale pour les alerter sur la régression en matière de protection de la santé publique, des abeilles et de l'environnement que pouvaient constituer l'article 21 de la Loi d'orientation agricole et ses amendements, et présenter, préalablement au vote du 8 décembre

2005, des propositions de modifications à ce texte en faveur des insectes pollinisateurs.

Enfin, une veille parlementaire a été mise en place par Terre d'Abeilles en ce début d'année 2006, avec l'aide du Conseil Général de la Vendée et des représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat, pour recueillir les informations relatives à tous projets de loi concernant les abeilles et autres insectes pollinisateurs, et pouvoir réagir efficacement.

AU PLAN EUROPÉEN DES APPUIS, ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES À BRUXELLES

Afin que l'imidaclopride et le fipronil, matières actives du GAUCHO® et du REGENT-TS®, ne soient pas autorisés par la Commission européenne, Terre d'Abeilles a mené, auprès des parlementaires européens, la même campagne d'information et de sensibilisation que celle menée auprès des parlementaires français pour le retrait définitif des deux produits.

Plus de 200 dossiers, rédigés en français et anglais, ont été distribués aux députés des Commissions de l'Agriculture et de l'Environnement, avec l'aide du Député européen Patrick LOUIS et de son attaché parlementaire.

Terre d'Abeilles a obtenu, en particulier, le soutien actif de Mme LULLING, Députée européenne à la Commission Agriculture, particulièrement sensibilisée à l'apiculture depuis de longues années, avec son ex-collaborateur D. SOUCHET.

Dans le cadre de la révision de la législation européenne en matière d'homologation des pesticides et des OGM, pour une protection accrue des abeilles et autres insectes pollinisateurs, Terre d'Abeilles s'est employée, avec l'aide de scientifiques, à la rédaction d'une motion définissant certaines règles impératives en matière d'évaluation de ces produits.

Cette motion a été présentée aux organismes nationaux et européens (ministère de l'Agriculture, COPA-COGECA), ainsi qu'une proposition d'actions concertées entre les États de l'Union Européenne. Terre d'Abeilles poursuit son action afin d'obtenir des instances européennes un appui toujours plus efficace.

L'assemblée générale de Terre d'Abeilles a eu lieu le 14 février 2006. Le procès verbal est accessible sur notre site : www.sauvonslesabeilles.com



Pollinisation : source de vie.

Insecte pollinisateur majeur, l'abeille est un vecteur essentiel de la biodiversité végétale, qu'il est urgent de protéger.

OGM ET ABEILLES

Les organismes génétiquement modifiés (OGM), et les plantes génétiquement modifiées (PGM) en particulier, constituent un sujet de préoccupation agrochimique majeur pour les apiculteurs, suite au désastre subi par leur cheptel depuis l'utilisation de certains insecticides « systémiques » dont la toxicité s'est avérée mal évaluée à l'égard des abeilles, de l'environnement et de la santé humaine, avant leur mise sur le marché.

Protéger leurs abeilles des effets non recherchés de certains pesticides utilisés en agriculture est ainsi devenu l'une des priorités des apiculteurs.

De même que l'absence d'études d'impact des OGM sur la santé et sur l'environnement est dénoncée par de nombreux scientifiques et experts, l'absence d'études d'impact des PGM sur les abeilles préoccupe ainsi, au premier chef, la filière apicole.

Plantes génétiquement modifiées (PGM) : quels risques pour les abeilles ?

Les plantes génétiquement modifiées (PGM) sont des plantes à pesticides, produisant elles-mêmes la toxine leur permettant de résister à un insecte ravageur, ou pouvant absorber un

insecticide sans mourir. Le risque majeur des PGM est de deux ordres : leur résistance aux herbicides, et l'utilisation accrue d'herbicide induite, l'apparition d'insectes résistants aux insecticides et leur impact sur les insectes utiles (abeilles, coccinelles...) ou autres organismes (vers de terre). (1)

Une seule règle s'impose : évaluer avant d'autoriser ! Dans le doute, appliquer le principe de précaution.

Les graves carences en matière d'évaluation toxicologique des pesticides, relative aux abeilles en particulier, que les apiculteurs ont pu mettre en évidence, suite à la décimation de milliers de colonies d'abeilles qu'ils ont subie ces dix dernières années, les ont conduits à exercer une vigilance accrue sur l'utilisation des pesticides en agriculture notamment, ainsi que sur leur réglementation.

Aujourd'hui, les apiculteurs s'opposent à toute nouvelle homologation de pesticides sans la stricte démonstration préalable de leur innocuité sur les abeilles. Ces pesticides devant être soumis à une série de tests d'évaluation toxicologique exigés par la législation européenne. La filière apicole exige que les OGM et PGM soient soumis à ces mêmes tests d'évaluation que les pesticides avant leur mise sur le marché. Dans le doute, en l'absence de ces tests, les apiculteurs demandent l'application du principe de précaution.

Menaces sur la biodiversité, végétale et faunistique.

La biodiversité végétale et faunistique s'avère d'ores et déjà très menacée.

Le déclin des populations d'abeilles et autres insectes pollinisateurs est largement amorcé, induit en particulier par l'utilisation des pesticides agricoles.

Les risques liés à la résistance des PGM évoqués ci-dessus sont donc particulièrement préoccupants, et l'absence d'études d'impact des OGM sur la faune et les insectes est une véri-

table aberration. Les abeilles sont, en effet, un vecteur essentiel de la biodiversité, indispensable à l'équilibre des écosystèmes. En outre, les espaces agricoles exempts de risques chimiques pour les insectes pollinisateurs se raréfient. La réduction des variétés végétales, motivée par le souci économique des firmes de biotechnologie, contribuera encore davantage à cette destruction en chaîne.

Localisation des parcelles.

La localisation des parcelles d'essais en plein champ ou de cultures PGM est restée jusqu'aujourd'hui totalement opaque. Les apiculteurs exigent une information stricte sur la localisation des parcelles et sur les PGM... Même s'il semble difficile d'orienter les abeilles vers des cultures conventionnelles ou biologiques, plutôt que vers des cultures PGM !

Dissémination des pollens.

Pollinisation entomophile : L'action pollinisatrice des abeilles et des autres espèces de l'entomofaune est évidemment à prendre en compte dans les risques de dissémination des pollens transgéniques. Le rayon d'action de ces insectes peut atteindre plusieurs kilomètres (jusqu'à 10 à 15 km pour les abeilles, selon les besoins de la colonie).

Pollinisation anémophile : Il y a lieu de s'interroger sur les risques bien supérieurs de dissémination de ces pollens par le vent, capable, par exemple, lorsqu'il souffle du désert africain, d'apporter jusqu'en France des poussières de sable en quantités non négligeables.

Peut-on sérieusement envisager de faire barrière au vent pour contrôler la moindre poussière de pollen et confiner dorénavant tous les insectes pollinisateurs de la planète ?

La dissémination des pollens s'avère impossible à maîtriser.

Comment alors décemment prétendre garantir un « périmètre de cohabitation » entre cultures transgéniques et non transgéniques ?

ACTUALITÉ

Défaite de BASF contre Philippe de VILLIERS, suite à la publication de son livre « Quand les abeilles meurent, les jours de l'homme sont comptés » (*)

La publication retentissante de son livre, en février 2004, ainsi qu'un article paru dans « Le Parisien », où Philippe de VILLIERS dénonçait, courageusement, la dangerosité des insecticides GAUCHO® et REGENT-TS® sur les abeilles, sur l'environnement et sur l'homme, le sentiment d'impunité des firmes et le silence complice de l'administration, ont valu au Président du Conseil Général de Vendée une procédure pour diffamation intentée par BASF, qui commercialise le REGENT-TS®.

Mais Philippe de VILLIERS a obtenu gain de cause dans cette affaire jugée le 30 mars dernier, le tribunal jugeant que les passages incriminés dans l'ouvrage et que les propos supposés diffamatoires dans l'article de presse « ne visaient pas BASF » ou ne contenaient pas « l'imputation d'un fait précis attentatoire à l'honneur ou à la considération ».

Il est intéressant de noter que, dans ses plaintes, BASF ne retenait pas les accusations les plus virulentes portées par Philippe de VILLIERS, évitant ainsi soigneusement tout débat de fond quant à la dangerosité du produit qu'elle commercialise...

TERRE D'ABEILLES se réjouit de cette victoire qui récompense la rare audace d'un élu qui ose s'opposer à la puissance des multinationales et briser la loi du silence pour dénoncer la réalité des faits, au motif essentiel de l'intérêt général. (*) Editions Albin Michel

Vient de paraître : APRÈS NOUS LE DÉLUGE ? de Jean-Marie PELT et Gilles-Eric SERALINI (*)

Respectivement secrétaire général et président du conseil scientifique du CRIIGEN (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique), Jean-Marie PELT et Gilles-Eric SERALINI ont déjà publié individuellement de nombreux ouvrages sur les dangers que l'homme fait courir à la planète. Co-rédigé par les deux auteurs, *Après nous le déluge ?* dénonce le massacre du vivant dans l'atteinte à la biodiversité, examine la responsabilité de la science, et les solutions urgentes à apporter.

(*) Editions Flammarion/Fayard / Contact : criigen@unicaen.fr / Jean-Marie PELT, président de l'Institut Européen d'Ecologie, est également parrain et membre d'honneur de Terre d'Abeilles.

À LA DÉCOUVERTE DES MIELS

Le miel de Bourdaine

La bourdaine est connue sous les noms de « bourgène » ou « aune noire » qui croît en moyenne montagne et que l'on trouve principalement dans le Massif Central. Elle a des feuilles toujours vertes et des petites fleurs blanches en grappe qui apparaissent en Mai et qui peuvent durer jusqu'en Septembre.

La bourdaine est un arbrisseau aux multiples usages puisque ses jeunes rameaux, très souples, étaient autrefois employés en vannerie, notamment pour la fabrication d'osatures de ruches, et que son bois blanc fournissait un excellent charbon de bois

pour la fabrication de poudre de chasse.

Le miel de bourdaine est rare, et de ce fait peu connu. Il se récolte courant Juillet. Plutôt foncé à la récolte, il devient brun roussâtre au terme de sa cristallisation qui est exceptionnellement lente et d'une granulation équilibrée.

Son goût est fruité, balsamique et très légèrement aromatisé. Il a des propriétés laxatives semblablement à l'écorce de bourdaine utilisée en médecine pour la même raison

(Source : RUSTICA / Traité de l'Apiculture)



« Comme la fleur, épanouis-toi librement, et laisse les abeilles dévaliser ton cœur... » (Précepte hindou)

RECETTE : LE CURRY DE CREVETTE AU MIEL



C'est très simple et délicieux. Commencez par bien mélanger dans un saladier le miel et le curry, ainsi qu'une petite pincée de sel.



Ensuite, trempez les crevettes dans ce mélange. Remuez délicatement, afin qu'elles soient bien recouvertes du miel au curry.

Puis faites chauffer l'huile dans une poêle. Lorsqu'elle a atteint la bonne température, déposez-y les crevettes, après les avoir égouttées sommairement.

Retournez les crevettes de temps en temps, jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées. Il ne vous reste plus qu'à servir. Vous pouvez accompagner ces crevettes de riz blanc ou sauvage, et d'une sauce mayonnaise relevée au curry. Vous pouvez aussi, si vous le désirez, tremper les crevettes dans du miel pur, non mélangé avec du curry.

Temps de préparation

2 minutes

Temps de cuisson

5 minutes

Ingrédients pour 6 personnes

- 750 g de crevettes de belle taille décortiquées
- 100 g de miel bien liquide
- 1 cuiller à café de curry en poudre
- 30 cl d'huile
- Sel

(Source : Domaine Apicole de Chezelles/ Nos recettes au miel. Édition Monod, Adam & Valentin)

Rejoignez l'Association !

SOUTENEZ NOTRE ACTION ! ADHÉREZ, OFFREZ UNE ADHÉSION, FAITES UN DON, DEVEZ PARTENAIRE !

BULLETIN D'ADHÉSION

A remplir et retourner accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous :
TERRE D'ABEILLES 232 Route de Châtelleraut 36000 CHÂTEAUROUX

► COORDONNÉES PERSONNELLES

Mme Mlle M.

Nom Prénom

Adresse

CP [] [] [] [] [] Ville

Téléphone..... E-mail

► ADHÉSION

- Je souhaite adhérer à Terre d'Abeilles pour cette année 2006, contre 10 €.
- Je souhaite offrir une adhésion à Terre d'Abeilles pour cette année 2006, contre 10 €, à la personne dont je note les coordonnées ci-dessous :

Mme Mlle M.

Nom Prénom

Adresse

CP [] [] [] [] [] Ville

Téléphone..... E-mail

► DON/PARTENARIAT

- Je souhaite soutenir l'action de l'Association et faire un don à Terre d'Abeilles.
- Veuillez trouver ci-joint mon règlement par chèque bancaire, à l'ordre de Terre d'Abeilles, d'un montant de : €



terre d'abeilles

EGRIVEZ-NOUS !

Votre opinion, vos questions, vos suggestions nous intéressent. N'hésitez pas à nous écrire :

TERRE D'ABEILLES
232 route de Châtelleraut
36000 CHÂTEAUROUX
E-mail :

terredabeilles@sauvonslesabeilles.com

COMITÉ DE RÉDACTION :

Béatrice ROBROLLE
Chantal COUVERT
Jean-Marie PAYEN

Terre d'Abeilles remercie ses partenaires :
MAETVA DIRECT
28 Avenue Clemenceau
68000 Colmar